



Signalisation Permanente

Feu vert récompense



Le Monde change, TTS innove

Feu vert récompense 230 V (sans passages piétons) (Réf. : 54805)



Fabrication Française

Que dit la réglementation ?

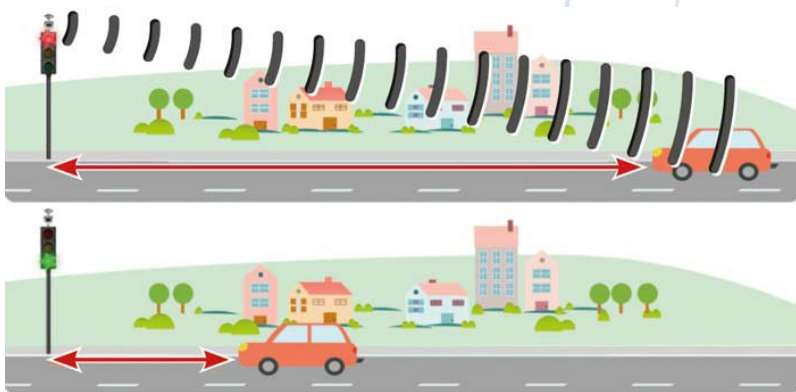
L'arrêté du 9 avril 2021 autorise l'utilisation de feu asservi à la vitesse.

Ce dispositif doit être obligatoirement implanté en agglomération et en section courante, en dehors des passages piétons, des intersections et à l'écart du panneau d'entrée d'agglomération.

Mode de fonctionnement :

Au repos, le feu tricolore est au rouge. Il passe au vert lorsqu'un véhicule se présente à la vitesse autorisée.

Ce mode accentue l'incitation au comportement vertueux et encourage des attitudes de prudence.



Cet ensemble en 230 Volts comprend :

- un feu tricolore Ø 200 mm Rouge / Jaune / Vert
- un radar de détection de vitesse
- un contrôleur certifié 230V
- un mât Ø 90 mm de 3,5 mètres avec sabot, kit d'ancrage et 3 colliers.

Le radar détecte la vitesse du véhicule de 50 à 180 mètres selon l'inclinaison.

Ne sont pas compris :

- Les câbles > prévoir câble (en option) :
 - Du contrôleur au 230 Volts : H07RNF 3G1.5 mm²
 - Si le radar est déporté : H05VVF 5x1.5 mm²
- La pince à insert et inserts (en option)
- Le feu répétiteur Ø 100 mm (en option)
- Le panneau informatif du fonctionnement du feu tricolore (en option)
- Gains et petites fournitures
- Génie civil, pose, raccordement et mise en service non inclus

Informations - Consignes :

La distance entre le radar et le contrôleur doit être de 100 mètres maximum. S'il n'y a pas le feu répétiteur Ø 100 mm, la ligne d'arrêt doit être avancée de 5 mètres en amont du feu tricolore



Les règles d'implantation :



Uniquement en agglomération



Seuil de vitesse : 30KM/h ou 50KM/h



En section courante



Hors intersection



Hors passage piéton



Hors panneau entrée de ville

PRODUITS ASSOCIÉS



Répétiteur Ø100



Optique Ø210 croix rouge



Pince à insert (et inserts)



Panneau renforcé BTR